

Conseil Communal de Lavigny

Rapport de la commission des finances sur la vérification des comptes communaux 2008

Commission des finances 2006-2011

Sont membres de la commission des finances : Messieurs Christian Jan, Philippe Labhard, Eric Mouthon, Wilhelm Sissener

Lavigny, le 13 juin 2009

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission des finances s'est réunie le 18 mai 2009 afin d'examiner les comptes communaux 2008.

M. Bernard Rochat, Syndic et M. Pierre-Olivier Rossier, Boursier étaient présents lors de cette séance. Nous tenons à les remercier pour leur disponibilité et pour la qualité des réponses fournies aux questions que nous leur avons posées.

En préambule, rappelons que la mission de la Commission des finances consiste dans la vérification des comptes et dans l'émission d'une appréciation. La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, ainsi que la gestion des placements incombe pour sa part à la Municipalité.

Au cours de cette séance, nous avons examiné les pièces comptables mises à notre disposition, en nous basant sur des examens par pointages. Cette manière de procéder doit nous permettre de constater des anomalies significatives avec une assurance raisonnable.

Nous avons ensuite formulé de nouvelles questions à la Municipalité, par écrit cette fois, et dont les réponses figurent en annexe.

Nous attirons par ailleurs votre attention sur le fait que les comptes annuels ont également été vérifiés et validés par l'organe de révision indépendant Gesmandat S.A. et dont le rapport figure aussi en annexe.

Nous vous présentons ci-après certaines observations qui nous paraissent importantes.

Salle polyvalente

Un fonds de réserve de CHF 90'000 est affecté à la réfection des façades de la salle polyvalente. Dans la mesure où les différents intervenants admettent une part de responsabilité dans leur dégradation prématurée, la commission des finances prie la municipalité de faire tout son possible pour faire valoir les garanties dont il est fait référence en page 9 du rapport de gestion de l'exercice 2008. La commission estime en effet qu'il n'est pas raisonnable que la commune finance des travaux qui n'auraient pas été correctement réalisés.

Auberge communale

Le compte de l'auberge communale reste déficitaire, avec un niveau de charges de CHF 117'903 pour des revenus de CHF 54'960. Le déficit annuel 2008 se chiffre donc à plus de CHF 62'000. Si l'auberge joue un aspect social important dans notre commune, la

commission de finances demande cependant à la Municipalité de se montrer extrêmement prudente dans la gestion des investissements complémentaires sur ce compte.

En conclusion, la Commission des finances estime que sa vérification des comptes, appuyée par le celle de l'organe de révision indépendant, constitue une base suffisante pour former une opinion. Nous demandons ainsi au Conseil communal de donner décharge à la Municipalité et au Boursier sur les comptes tels que présentés.

Pour la Commission des finances



Wilhelm Sissener, rapporteur

Annexes : mentionnées